

République Française  
Département : ARDECHE  
Arrondissement : Largentière  
**MALARCE SUR LA THINES - Commune**

Séance du mardi 10 septembre 2024

Délibération N° DE\_2024\_87

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	6	7
Date de la convocation : 05/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés : Emilie MALEYSSON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe BRILLANT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération autorisant Mme le Maire à représenter la commune devant le Tribunal de proximité**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au Maire, le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune ;

Considérant la requête introduite la commune devant le Tribunal de proximité d'Aubenas à l'encontre de Monsieur FALLAI Mickaël tendant à la résiliation de son bail suite au non-paiement des loyers.

Considérant qu'il importe d'autoriser Madame le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Judiciaire de Privas.

Date de transmission de l'acte: 11/09/2024  
Date de réception de l'AR: 11/09/2024

007-210701470-DE\_2024\_87-DE  
A G E D I

Delphine FEUILLADE BRIERE  
Président de séance

Philippe BRILLANT  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/09/2024  
Date de reception de l'AR: 11/09/2024

007-210701470-DE\_2024\_87-DE  
A G E D I